

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 28 mai 2025**

Délibération n°057_250528

Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) et au réseau mondial des villes amies des aînés de l'OMS.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 22 mai 2025, dématérialisée et affranchie le 22 mai 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ²⁻³⁻⁶⁻⁷ M. Sylvain ARTHEMISE ⁸ Mme Yannicke SEVERIN ³ M. Eric FONTAINE ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ¹⁰ M. Imran HATTEEA ⁷ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁶⁻⁹ M. Jérémy TURPIN M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY ⁵ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT ¹⁻⁵ Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ³⁻⁴ M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Thibaud CHANE WOON MING ³ M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN ⁶ M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	Mme Marie Ludivine IMACHE M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	M. Jérémy TURPIN M. Sylvain ARTHEMISE ⁸ M. Jean François PAYET M. Imran HATTEEA ⁷ Mme Claudie TECHER Mme Marie Joëlle JOVET	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Est arrivé dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°53

²N'a pas pris part au vote de la délibération n°53, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

³N'ont pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°62 à 65 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

⁴N'a pas pris part à la présentation et n'a pas pris acte de la délibération n°78

⁵N'ont pas pris à la présentation et n'ont pas pris acte de la délibération n°79

⁶N'ont pas pris à la présentation et au vote des délibérations n°80 et 81 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

⁷La personne porteuse de la procuration de Madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 80 et 81

⁸La personne porteuse de la procuration de Monsieur Mickaël CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 83 à 88

⁹N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°85 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

¹⁰N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°88 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 MAI 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°51 à 52	25	7	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°53	25 ^A	6	14	0	31	0	0
Pour les délibérations n°54 à 61	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°62 à 65	21 ^B	6	18	0	27	0	0
Pour les délibérations n°66 à 74	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°75	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°76	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°77	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°78	25 ^C	6	14	0	Prend acte		
Pour la délibération n°79	24 ^D	6	15	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°80 à 81	23 ^E	6	16	1 ^F	28	0	0
Pour la délibération n°83 à 84	26	6	13	1 ^G	31	0	0
Pour la délibération n° 85	25 ^H	6	14	1 ^G	30	0	0
Pour les délibérations n° 86 à 87	26	6	13	1 ^G	31	0	0
Pour la délibération n° 88	25 ^I	6	14	1 ^G	30	0	0
Pour la délibération n°89	26	6	13	0	Prend acte		

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de dépôt, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

25^A Monsieur Romain GIGANT est arrivé dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'affaire. Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

21^B Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Yannicke SEVERIN, Corinne ROCHEFEUILLE et messieurs Eric FONTAINE, Thibaud CHANE WOON MING n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n°62 à 65.

25^C Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'a pas pris acte de cette délibération n°78.

24^D Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'ont pas pris acte de cette délibération n°79.

23^E Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Camille CLAIN n'étaient pas présentes dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 80 à 81. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

1^F Monsieur Imran HATTEEA porteur de la procuration de madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°80 à 81.

1^G Monsieur Sylvain ARTHEMISE porteur de la procuration de Monsieur Mickael CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°83 à 88.

25^H Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°85.

25^I Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°88.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal – Séance du 28 mai 2025 Délibération n°057_250528	DIRECTION GENERALE DES SERVICES
	ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES (RFVAA) ET AU RESEAU MONDIAL DES VILLES AMIES DES AINES DE L'OMS	

I. RAPPORT DE PRESENTATION

A. Exposé des motifs :

Dès le début de cette mandature 2020-2026, la Ville de Saint-Louis a placé la solidarité envers les personnes âgées au cœur des priorités de son action de solidarité sociale et a impulsée une dynamique d'amélioration de leurs conditions de vie sur le territoire. En 2024, plusieurs initiatives marquantes ont démontré **l'engagement de la collectivité à répondre aux besoins spécifiques des aînés**, tout en favorisant la cohésion sociale et le vieillissement actif.

Ainsi, l'organisation de la **1^{ère} édition du "Mois des Seniors" en octobre 2024** a remporté un franc succès, en mobilisant largement la population autour d'événements valorisant nos aînés, nos "*zarboutan*", symboles du lien social et intergénérationnel. Les activités proposées, comme le bal des seniors, les olympiades, ou encore les ateliers bien-être, ont permis de renforcer le sentiment d'appartenance des personnes âgées tout en leur offrant des moments conviviaux. Cette démarche inédite a également mis en lumière les besoins encore non satisfaits, tels que l'accès aux infrastructures adaptées ou le renforcement des dispositifs contre l'isolement.

Parallèlement, le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "**Zarboutan nou' Ville**" était destiné à ouvrir la voie à une co-construction des politiques publiques avec les acteurs associatifs et institutionnels. Cet AMI désormais devenu réalité, vise à enrichir l'offre d'activités culturelles, sportives et sociales pour les seniors, avec un accent sur l'inclusion sociale, la lutte contre la précarité, et la valorisation des patrimoines locaux. Les projets retenus dans ce cadre sont déployés tout au long de l'année 2025, contribuant à structurer une réponse territoriale aux besoins des personnes âgées.

Enfin, la mise en œuvre du projet "**Services Civiques Seniors**" constitue également une étape clé pour lutter contre la pauvreté et l'isolement des aînés. Ce programme mobilise déjà des jeunes en service civique pour accompagner les seniors dans leurs démarches administratives, leur accès aux droits sociaux et la lutte contre leur isolement grâce à des visites régulières et des activités collectives.

B. Contexte démographique et enjeux :

La commune de Saint-Louis est confrontée à une transition démographique marquée, avec **une proportion croissante de personnes âgées**. Selon les données de l'INSEE, au 1^{er} janvier 2022, la commune comptait 54 478 habitants, avec une proportion notable de personnes âgées :

- ✦ Nombre 60 ans et + : 9 290 individus (17,2 % de la population),
- ✦ 75 ans et plus : 2 691 individus (5,0 % de la population)
- ✦ 34,5% des 75 ans et plus vivent seuls à domicile
- ✦ Le taux de pauvreté est de 35% pour les 60-74 ans et de 43% pour les 75 ans et plus.

Les projections **pour 2029** montrent **une augmentation significative des 60 ans et plus**, atteignant près de 12 000 habitants, soit environ 20 % de la population. Cette évolution appelle à des politiques publiques renforcées, intégrant des dimensions sanitaires, sociales, et culturelles.

Les défis sont nombreux : précarité économique exacerbée, déficit en infrastructures accessibles, et besoin accru de dispositifs favorisant le maintien à domicile. À cela s'ajoute une fracture numérique et un isolement social encore trop répandus parmi les aînés.

C. Vers des politiques publiques plus ambitieuses pour les séniors

1. Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Pour répondre efficacement à ces enjeux, l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'inscrit comme **une étape stratégique**. Ce réseau, reconnu par l'OMS, propose un cadre méthodologique éprouvé pour structurer les politiques publiques en faveur des seniors autour de huit thématiques clés : **habitat, mobilité, espaces publics, santé, lien social, culture, participation citoyenne, et information**. L'adhésion permettra à la Ville de Saint-Louis de bénéficier d'un accompagnement technique et de bonnes pratiques issues d'autres collectivités, renforçant ainsi sa capacité à répondre aux besoins locaux.

Il appartient au Conseil municipal de **valider l'adhésion de la Ville** de Saint-Louis au RFVAA, à compter de 2025. C'est la première étape qui conduira ensuite à une démarche de **labellisation "Villes Amies des Aînés"** qui repose sur un processus structuré en plusieurs étapes, garantissant une intégration cohérente et efficace des principes du réseau au sein des politiques locales.

Dans un premier temps, la Ville de Saint-Louis réalisera **un diagnostic participatif**, visant à analyser l'ensemble des besoins et attentes des seniors autour des huit thématiques définies par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Ce diagnostic implique une large consultation des habitants, l'identification des forces et faiblesses du territoire, ainsi que l'évaluation des services et infrastructures existants.

À la suite de ce diagnostic, **un plan d'action territorial** sera élaboré. Il s'agira d'un document stratégique fixant des objectifs concrets, des priorités d'intervention et des actions ciblées à court, moyen et long terme. Chaque action sera assortie d'indicateurs de suivi permettant de mesurer son impact sur le bien-être des personnes âgées.

Une fois ces étapes initiales complétées, la Ville devra soumettre un dossier de labellisation au comité du réseau. Ce dernier procédera à une évaluation approfondie, notamment à travers **un audit mené par un organisme indépendant**. L'audit permettra de valider les engagements de la Ville et d'attribuer le label selon l'un des niveaux disponibles (Bronze, Argent, Or ou Platine), en fonction des résultats obtenus et des efforts déployés.

Par ailleurs, un audit de suivi sera réalisé trois ans après l'obtention du label pour vérifier la pérennité des actions engagées et encourager les ajustements nécessaires. À l'issue de six ans, la Ville pourra procéder à un renouvellement de sa labellisation, avec l'opportunité de progresser vers un niveau supérieur en fonction des avancées réalisées. Ces étapes futures, inscrites dans une démarche de long terme, permettront de garantir que les politiques locales répondent durablement aux besoins des aînés tout en valorisant leur contribution à la communauté

2. Objectifs de l'adhésion :

- ✓ **Améliorer l'inclusion sociale** : favoriser la participation active des aînés dans la vie communautaire et réduire leur isolement.
- ✓ **Adapter l'environnement urbain** : rendre les espaces publics, les transports et les infrastructures plus accessibles et sécurisés pour les seniors.
- ✓ **Promouvoir le bien-être et la santé** : développer des services de santé adaptés et encourager des modes de vie sains pour les personnes âgées.
- ✓ **Renforcer la participation citoyenne** : impliquer les aînés dans les processus décisionnels locaux et valoriser leur contribution à la société.

3. Modalités financières :

La cotisation annuelle pour l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés est de **1050 euros pour l'année 2025** et sera prise en charge par la Ville. Les dépenses liées à la mise en œuvre des actions prévues seront intégrées au budget municipal à travers ses différents services, avec la possibilité de solliciter des subventions auprès de partenaires institutionnels et privés.

De ce côté, le CCAS aura pour mission d'animer le réseau communal VAA et les plans d'actions qui vont découler du travail de diagnostic partagé des besoins des aînés grâce à des moyens spécifiques à identifier. Cette démarche nécessitera la mobilisation d'une ressource humaine dédiée pour assurer la fonction de la structuration et de l'animation du réseau communal des villes amies des aînés, du diagnostic préalable à la labellisation.

II. DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT article L. 2121-29) qui dispose que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les Statuts et la charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,

Considérant les bénéfices attendus pour les seniors saint-louisiens et riviérois

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de décider de l'adhésion de la Ville de Saint-Louis au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et au Réseau Mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à compter de 2025,

Article 2 : d'approuver la décision de déléguer au CCAS la fonction d'animation du réseau communal des villes amies des aînées en liaison avec les services municipaux et des plans d'actions subséquents, en contrepartie d'une subvention supplémentaire de la Ville dont le montant sera soumis à une future séance du Conseil.

Article 3 : de donner tout pouvoir à la Maire pour signer les actes afférents à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**